

La main-d'œuvre bûcheronne

Autor(en): **Grivaz, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **82 (1931)**

Heft 11

PDF erstellt am: **31.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784733>

Nutzungsbedingungen

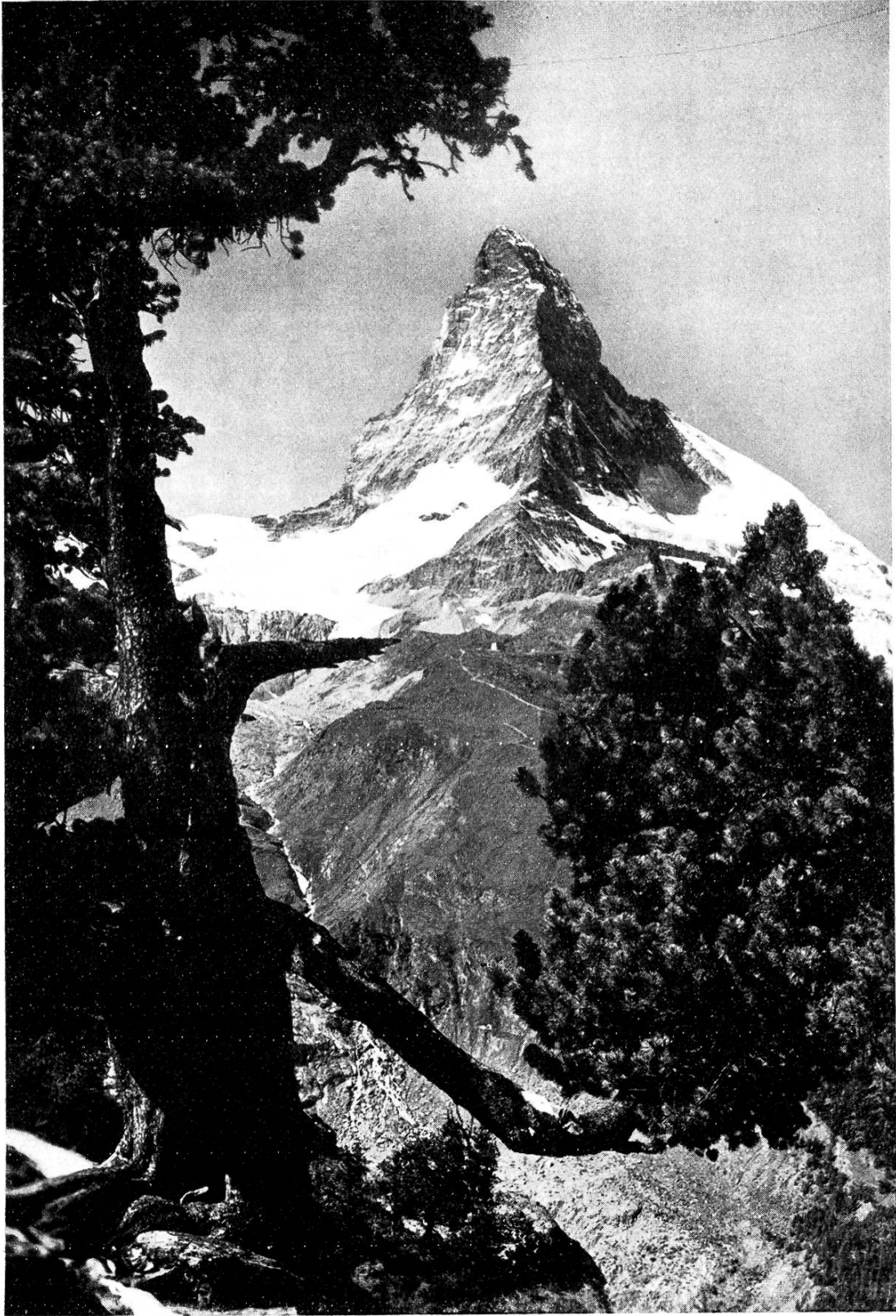
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

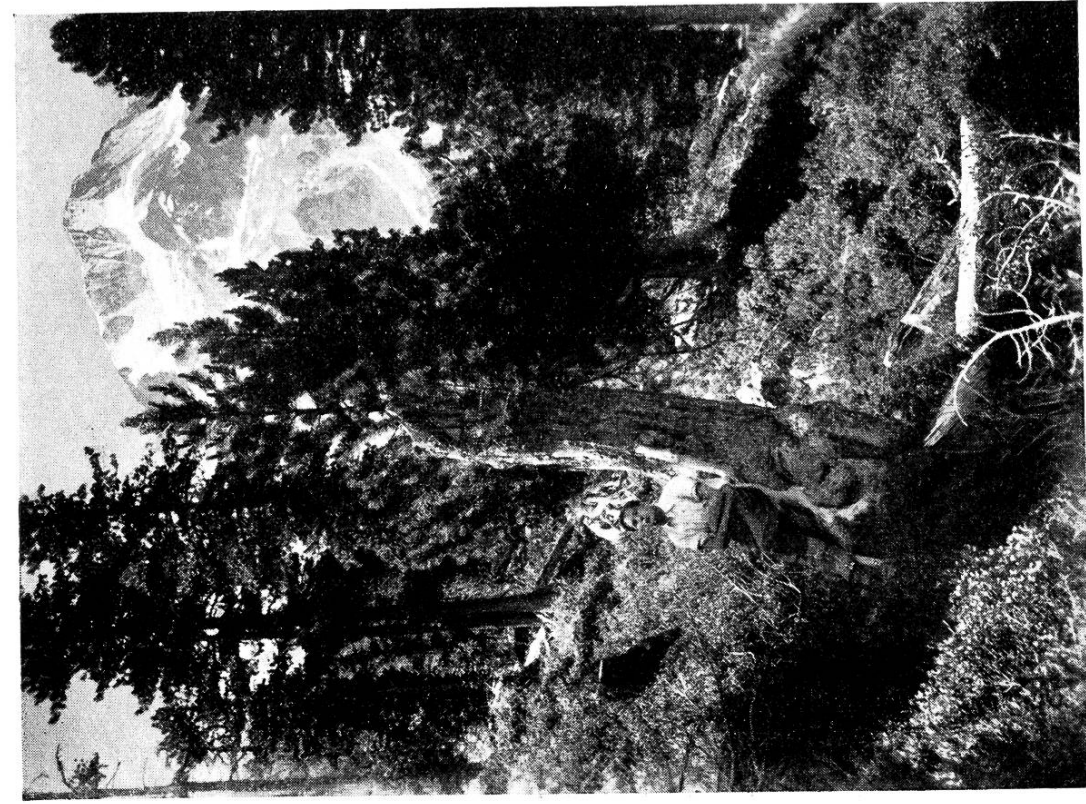
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LE CERVIN Phot. Perren-Barberini, Zermatt
que la Société forestière suisse a pu, le 30 septembre 1931, admirer dans
toute sa gloire.



Phot. C. Brodbeck, Les Haudères.

SUR L'ALPE PRAZ-GRAS, AROLLA (2100 m alt.),

Vieille plante d'arolle brisée par la tempête, couverte
cependant de vigoureuses repousses. A l'arrière-plan,
le Pigne d'Arolla.



Phot. C. Brodbeck, Les Haudères.

MÊME ENDROIT.

Peuplement mélangé d'arolle et de mélèze.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

82^{me} ANNÉE

NOVEMBRE 1931

N° 11

La main-d'œuvre bûcheronne.

Extrait d'une conférence faite à l'assemblée générale de l'*Association forestière vaudoise* (A. F. V.), par *F. Grivaz*, inspecteur forestier.

Il en est de cette question de la main-d'œuvre bûcheronne comme de beaucoup d'autres : tant que « ça va », on ne s'en occupe pas et lorsque ça ne va pas et qu'on l'étudie, on reste surpris de voir l'intérêt qu'elle aurait mérité de susciter plus tôt. Il nous paraît intéressant de publier là-dessus un extrait d'une conférence qui provoquera peut-être un échange d'idées. La main-d'œuvre bûcheronne se fait rare; il faut étudier les causes qui paraissent avoir joué un rôle dans sa diminution et voir ce qui pourrait être réalisé pour ramener dans la forêt une main-d'œuvre indigène qu'il y avait intérêt majeur à y conserver.

Nous ne saurions commencer sans relever le rôle bienfaisant de l'A. F. V. dans ce domaine. C'est en effet grâce à son dévoué et actif directeur, *M. Gonet*, que des concours de bûcheronnage ont été organisés et sont en cours d'exécution dans le canton; c'est grâce à lui aussi que des cours pour l'utilisation commerciale des bois ont été donnés aux gardes de triage, par le Département de l'agriculture. Il a compris qu'une collaboration plus étroite était nécessaire avec le bûcheron.

Si nous nous reportons loin en arrière, nous constatons que la main-d'œuvre bûcheronne était abondante. Intimement liée à la main-d'œuvre agricole, qui la fournissait du reste, elle ne manquait pas de bras. Une quantité de journaliers étaient disponibles en dehors des époques du travail aux champs et venaient gagner péniblement un complément de salaire en forêt. Mais ces journaliers n'avaient pas une existence bien enviable : payés trop parcimonieusement par l'agriculteur propriétaire, ne recevant qu'un salaire dérisoire pour leur travail en forêt, ils n'arrivaient qu'à force de privations à élever une famille, toujours nombreuse dans ces milieux.

Aussi, lorsque l'industrie s'est développée, lorsque les usines se sont ouvertes, cette main-d'œuvre a été absorbée en grande partie. L'attrait des centres aidant, une aspiration à plus de bien-être, à un travail moins rude étant inévitable, l'exode a commencé.

Et maintenant, à la campagne comme en forêt, la main-d'œuvre indigène manque et il faut la remplacer par une main-d'œuvre étrangère. Si l'agriculteur peut, en partie, s'en passer en utilisant les nombreuses machines agricoles qui se multiplient chaque jour, il n'en est pas de même pour le propriétaire forestier. Là, la machine n'a pas remplacé l'homme et ne le remplacera que difficilement, car la topographie de notre pays forestier est trop accidentée. Si l'on ajoute encore que, depuis une cinquantaine d'années, les coupes ont plus que doublé, par suite des constructions de chemins et d'une sylviculture plus intense, on comprendra combien il est nécessaire de retenir cette main-d'œuvre où elle existe encore et de chercher à la rétablir là où elle a disparu.

Les familles nombreuses, dont les membres vivaient ensemble pour exploiter le domaine familial, n'existent plus. Un des fils reprend la ferme, les autres doivent s'en aller et avec eux s'en va aussi une main-d'œuvre qui aurait été disponible en forêt.

De nombreuses communes vendent, en mise, leur bois sur pied par petits lots de 3, 4 et 5 m³ à des agriculteurs qui les exploitent et les revendent ensuite à l'usine voisine. Mais maintenant ces usines s'approvisionnent directement dans les ventes collectives, d'où l'agriculteur est évidemment éliminé; ce dernier ne peut revendre ce qu'il a acquis, par petits lots, que bien difficilement et à des prix inférieurs aux prix du jour. Ce mode de vente disparaîtra certainement et ce sera autant de main-d'œuvre qu'il faudra remplacer, car si certains agriculteurs exploitent du bois acheté sur pied, ils ne voudront pas travailler pour une commune.

Dans plusieurs communes, les propriétaires agriculteurs ont été éliminés des adjudications de coupes afin de réserver celles-ci exclusivement aux *journaliers*. Ces derniers ont diminué, faute d'un salaire suffisant. L'agriculteur, dans ces communes, ayant perdu le goût du travail en forêt, il y a pénurie de main-d'œuvre.

Et nous nous demandons aussi si la tendance actuelle à vouloir créer de grands domaines, d'un seul mas, ne supprimera pas le petit agriculteur et le journalier. Ces derniers, pour agrandir

leur lopin ou pour s'établir, ne pouvant plus acheter, durant les bonnes années une pièce ici, une pièce là, comme c'était le cas anciennement — c'est l'origine de plusieurs domaines importants actuels — chercheront autre chose. Cette question est certainement extrêmement compliquée. Comment allier à une rationalisation d'exploitation ce point de vue économique ?

Et puis, disons-le franchement, le travail du bûcheron a trop longtemps été considéré comme *une occupation d'indigent*, de sans-travail, par le grand public. L'organisation des concours de bûcheronnage a eu les résultats les plus heureux pour le renseigner. Par la publicité donnée à ces manifestations, par la manière avec laquelle ont été organisées les séances régionales de clôture de chaque concours, le bûcheron est sorti de l'ombre, mis à l'honneur; on a montré ainsi combien il est digne de respect, ce qui lui a souvent manqué.

L'économie forestière, qui s'occupe de tout ce que la forêt présente à l'homme au point de vue de son utilité directe, réclame une technique exigeant une préparation.

Et cette technique, le bûcheron, aussi bien que le forestier, doit la posséder. Jusqu'à maintenant, il a dû se former lui-même, ou à l'école d'autres bûcherons plus âgés, les uns étant d'excellents maîtres, d'autres par contre peu ou mal qualifiés. Avec ce système s'est inévitablement introduit *un esprit de routine*, fermé à tout progrès, et contre lequel il est difficile de lutter. Or, pas de progrès sans instruction.

Le bûcheron lui aussi doit être instruit; un apprentissage systématique et rationnel doit le préparer plus rapidement et mieux que jusqu'ici.

Pour supprimer cet esprit de routine qui semble régner en maître dans le monde des bûcherons, il faut, dès le début, intervenir et *former professionnellement* cette catégorie de travailleurs.

En 1925, les offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse romande et du Tessin ont élaboré un programme d'apprentissage et d'examen du bûcheron. Dans la note préliminaire de ce programme on relève l'importance du travail du bûcheron, la nécessité de son instruction et de sa formation, et l'influence que cet auxiliaire peut avoir sur l'avenir d'un peuplement. Il faut un personnel préparé, organisé, car son travail est plus qu'un métier; dans certains cas, c'est un art, ainsi que l'écrivait un

sylviculteur distingué. Le traitement actuel de la forêt, qui envisage surtout sa régénération par la voie naturelle, demande plus qu'autrefois des bûcherons entraînés et consciencieux. Il faut qu'après le façonnage d'une coupe, le rajeunissement subsiste. Pour cela il faut d'autres bûcherons que beaucoup de ceux qui ont travaillé jusqu'à maintenant. Nous savons bien qu'il existe de nombreuses équipes consciencieuses, empreintes des bonnes traditions, comprenant les intérêts de la forêt et possédant l'amour d'un beau travail; mais souvent elles disparaissent sans avoir pu transmettre aux générations plus jeunes leur habileté, leur savoir faire. Il faut y suppléer et éviter que les nouvelles équipes ne soient pas dans l'obligation d'apprendre seules, et par une longue pratique, ce qui pourrait leur être inculqué systématiquement et plus rapidement. Il ne faut pas laisser au hasard la préparation de cette main-d'œuvre, car les exigences actuelles de l'économie nationale demandent toujours plus un *travail de qualité*.

Ce programme d'apprentissage mentionne les branches qui doivent être enseignées au candidat et fixe la durée de l'apprentissage à deux ans. Ce programme paraît cependant trop chargé touchant la théorie; il ne diffère guère du programme d'un cours de sylviculture destiné aux futurs gardes forestiers. Il ne faut pas non plus exagérer, le recrutement est difficile et il ne faut pas éloigner des candidats peu nombreux déjà par des exigences trop grandes.

A la fin de l'apprentissage, un examen a lieu et un diplôme vient récompenser l'apprenti qui a donné satisfaction.

Nous voyons ainsi qu'en 1925 un mouvement se dessine pour une formation professionnelle. Mais à part le canton de Neuchâtel, qui favorise cet apprentissage et qui distribue des diplômes de maîtres bûcherons, les autres cantons signataires de ce programme sont restés dans le *statu quo*.

Nous avons déjà signalé les cours d'exploitation commerciale des bois dus à l'initiative de l'A. F. V. et donnés, sous les auspices du Département de l'agriculture, aux gardes de triage. Il était indispensable que ceux qui ont à surveiller directement les coupes soient renseignés sur ce que l'on entend par une exploitation rationnelle, car leur formation technique antérieure laissait à désirer. Si l'on considère les manuels de sylviculture à leur usage, on reste surpris de voir le peu de place qui est

réservée à cette partie, pourtant très importante, de leur activité. Maintenant, on tend beaucoup plus à la formation technique du garde qu'à sa formation scientifique; ce dernier, en contact direct et permanent avec le bûcheron, sera mieux à même de le conseiller.

(A suivre.)

L'arolle et sa répartition en Valais.

Travail présenté à la réunion des forestiers suisses à Sion, en 1931,
par *Ad. de Werra*, inspecteur forestier à Sion.

Monsieur le président et messieurs,

Avec l'heureuse nouvelle de la tenue de vos assises annuelles en 1931 dans notre canton, nous en est parvenue une autre un peu moins réjouissante : celle du sujet forestier qui, rituellement, devait y être développé.

Comme, parmi les sylviculteurs valaisans, il n'en est aucun qui possède des qualités bien spéciales d'orateur ou d'écrivain, force fut de nous en remettre un peu aux hasards de la fortune; contrairement au vieil adage, le sort, pour une fois, tomba sur l'un des anciens; et voilà ce qui me vaut aujourd'hui le redoutable honneur de prendre la parole en votre docte assemblée.

A défaut d'éloquence, j'aurai la brièveté; je n'abuserai pas de vos précieux instants.

Dénomination. L'essence qui nous occupe porte différents noms: l'arolle, le pin cembro (*Pinus cembra*), en allemand: die Arve, Zirbelkiefer, Schimber dans l'Oberland, Dschember (Oberengadin).

Les noms locaux ou patronymiques suivants en proviennent: Allèves, Arouet, Arollec, Arbey, etc.

Caractères distinctifs et port. Le pin cembro est monoïque; il a 5 aiguilles réunies dans la même gaîne; le jeune plant a 10 cotylédons.

M. l'inspecteur forestier *Bodenmüller* nous cite le cas d'un jeune sujet de 2,5 m de hauteur, trouvé à Törbel (1500 m), et dont presque toutes les aiguilles sont groupées par 3.

Le cône ovoïde est violacé; une variété, dont les jeunes cônes tirent sur le vert, porte le nom de « *chlorocarpa* ».

Dans les régions inférieures, il atteint 20 à 22 m. La hauteur diminue avec l'altitude et n'est plus que 10 à 15 m, vers 2200 à 2300 m. Nous avons mesuré une hauteur de 25 m sur une plante